



# Bulletin municipal Rouvray



2014-11

# Sommaire

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>LA VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>4</b>
LES ECOLIERS D'ABORD	4
LE COMITE DES FETES	4
L'AJR	6
L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	6
<b>LA VIE SCOLAIRES</b>	<b>8</b>
LES ACTIVITES SCOLAIRES	8
LES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES	9
<b>DATE A VENIR</b>	<b>10</b>
FETE NATIONALE	10
CONCOURS DE PETANQUE	10
VIDE-ECOLE/VIDE-GRENIER	10
SOIREE MOULES FRITES	10
BOURSE AUX VETEMENTS	10
<b>ZOOM SUR... LA VIE TOURISTIQUE</b>	<b>11</b>
<b>LE DOSSIER : LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE SAULIEU</b>	<b>11</b>
ENFANCE	11
ENVIRONNEMENT	12
SERVICE D'ANIMATIONS PAR LES TECHNOLOGIES DE D'INFORMATION (SATI)	12
<b>ETAT CIVIL</b>	<b>13</b>
NAISSANCE	13
MARIAGE	13
DECES	13
<b>LES AFFAIRES MUNICIPALES</b>	<b>13</b>
COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL	13
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013	14
SEANCE DU 14 JANVIER 2014	16
SEANCE DU 11 FEVRIER 2014	19

<b>SEANCE DU 18 MARS 2014</b>	<b>20</b>
<b>SEANCE DU 4 AVRIL 2014</b>	<b>21</b>
<b>SEANCE DU 17 AVRIL 2014</b>	<b>23</b>
<b>SEANCE 15 MAI 2014</b>	<b>25</b>
<b>SEANCE DU 12 JUIN 2014</b>	<b>29</b>

**RENSEIGNEMENTS UTILES** **32**

---

<b>HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE</b>	<b>32</b>
<b>LES SERVICES MEDICAUX</b>	<b>32</b>
<b>LES HOPITAUX</b>	<b>32</b>
<b>AUTRES NUMEROS :</b>	<b>32</b>
<b>FERMETURES ESTIVALES</b>	<b>32</b>

## La vie associative

### Les écoliers d'abord

#### GALETTE DES ROIS



#### LOTO

Au cours du mois d'avril, l'association a organisé un loto avec de nombreux lots. Les manifestations organisées sont au profit des enfants fréquentant l'école.

### Le comité des fêtes

#### FETE DES SAPINS



## CHASSE AUX ŒUFS



## FOIRE AUX VINS ET PRODUITS REGIONAUX

La 30<sup>ème</sup> foire aux vins a été l'occasion de mettre à l'honneur les viticulteurs qui participent depuis le début.



3<sup>ème</sup> lot offert par le domaine PINQUIER



Mme LEDUC, gagnante de la tombola



Domaine OLIVIER



Domaine TRICHARD



Domaine PINQUIER

## L'AJR

Le club de football de Rouvray a terminé second de la saison et, pour la deuxième année consécutive va changer de division.

## L'amicale des sapeurs-pompiers

CROSS DEPARTEMENTAL A SAULIEU



## FINALE DEPARTEMENTALE DES EPREUVES ATHLETIQUES A MONTBARD



### Grimper de corde :

- Manon ROBERT (minime) : 3<sup>ème</sup>
- Sarah DAGUES (cadette) : 3<sup>ème</sup>
- Valentin PROUZET (minime) : 3<sup>ème</sup>

### Saut en hauteur :

- Braddy PELICOLI : 1<sup>er</sup>
- Shana TOUSSAINT : 3<sup>ème</sup>

### Parcours sportif du sapeur-pompier :

- Anaëlle DE OLIVEIRA : 5<sup>ème</sup>
- Delphine ROULOT : 5<sup>ème</sup>

### ½ fond :

- Théo DE LA HOZ : 4<sup>ème</sup>
- Léo BONNEFOY : 6<sup>ème</sup>
- Antoine GOYARD : 7<sup>ème</sup>

### Vitesse :

- Rudy PELICOLI : 13<sup>ème</sup>

## FINALE REGIONALE DES EPREUVES ATHLETIQUES A BESANÇON



## VIDE-GRENIER



Une cinquantaine d'exposant ont participé au vide-grenier lors du week-end de la Pentecôte.

## La vie scolaires

### Les activités scolaires

Dans le cadre du projet d'école, les enfants de l'école ont participé à différentes visites durant l'année 2013/2014.

#### RENCONTRE DE LA CLASSE MATERNELLE AVEC LES RESIDENTS DE LA MAISON DE RETRAITE



#### VISITE DU MUSEE DE DIJON





## VISITE ET PARTICIPATION A UN SPECTACLE A SAULIEU



### Les nouvelles activités périscolaires

A partir de la rentrée 2014/2015, la commune de Rouvray se doit d'appliquer la mise en place de la semaine de 4 jours et demi.










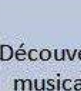

#### NOUVEAUX HORAIRES


	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
11h45	Pause méridienne	Pause méridienne	11h30	Pause méridienne	Pause méridienne
13h15	NAP ou APC	NAP		NAP ou APC	NAP
14 h00	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
16h00	Sortie d'école ou périscolaire	Sortie d'école ou périscolaire		Sortie d'école ou périscolaire	Sortie d'école ou périscolaire

NAP : nouvelles activités périscolaires, mises en place par la municipalité

APC : activité pédagogique complémentaire, mise en place par les enseignants

## ORGANISATION DES NOUVELLES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
 Activité découverte	 Découverte sportive	 Découverte sportive	Jeux de société
 Activité construction	 Activité créative	 Activité artistique	 Activité scientifique
 Racontes-moi une histoire!	 Découverte musicale	 Découverte musicale	 Racontes-moi une histoire!

 En fonction des bénévoles ou intervenants, l'organisation peut-être modifiée.

## Date à venir

### Fête nationale : programme du 14 juillet

DIMANCHE 13 JUILLET 2014, AU STADE MUNICIPAL

- Buffet à partir de 20h00,
- Retraite aux flambeaux à la tombée de la nuit suivi du feu d'artifice,
- A l'issu bal organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers.

LUNDI 14 JUILLET 2014, AU STADE MUNICIPAL

- Apéritif offert par la municipalité,
- Partage du repas (tiré du sac)
- Après-midi récréatif

### Concours de pétanque

L'amicale des sapeurs-pompiers organise une soirée moules frites le samedi 13 septembre 2014.

### Vide-école/vidé-grenier

L'association les écoliers d'abord organise le samedi 20 septembre 2014, un vide-grenier.

### Soirée moules frites

L'amicale des sapeurs-pompiers organise une soirée moules frites le samedi 11 octobre 2014.

### Bourse aux vêtements

Du lundi 17 novembre au dimanche 30 novembre ouverture de la bourse aux vêtements au profit du Téléthon.

Lors de cette période, des photographies seront exposées.

A partir du mois de septembre, si vous souhaitez donner des vêtements, vous pouvez les déposer directement chez monsieur Pierre ROULOT.

## Zoom sur...

### La vie touristique



Pour toutes informations, vous pouvez vous connecter sur [parcdumorvan.org](http://parcdumorvan.org).

## Le dossier : la communauté de commune de Saulieu

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la commune de ROUVRAY a intégré la communauté de commune de Saulieu.

### Enfance

#### RELAIS PETITE ENFANCE ET ASSISTANTES MATERNELLES

Le relais petite enfance et assistantes maternelles a pour finalité d'améliorer les conditions d'accueil au domicile du jeune enfant. C'est un service public à destinations des enfants de 0 à 6 ans, des parents et futurs parents, des assistantes maternelles agréées et candidates à l'agrément, des gardes à domicile.

#### A PARTIR DE 3 ANS

Les enfants sont accueillis à partir de 3 ans ou scolarisés sur le site de Saulieu et La Roche-en-Brenil.

Tarifs de 2.84 € la ½ journée à 16.44 € la journée avec repas. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial, vous pouvez avoir des aides aux temps libres de la CAF.

Les règlements en chèques vacances et la participation des comités d'entreprise sont acceptées.

Un supplément (indiqué sur le programme) est demandé pour les actions à thème.

Le programme de l'été est disponible sur le site de [rouvray21.fr](http://rouvray21.fr)

Coordonnées : facebook : Centredeloisirs Maude Ccsaulieu

Site de Saulieu  
Ecole Gambetta  
21210 Saulieu  
Téléphone : 06.47.25.26.52.

Site de la Roche en Brenil  
Groupe Scolaire  
21530 La Roche en Brenil  
Téléphone : 06.85.87.31.23.

## SECTEUR JEUNES

L'espace jeunes est un lieu d'accueil convivial, de rencontres, d'échanges, d'animation et de détente. Il se situe à Saulieu, pour tous renseignements Gaëlle MARET : 03.80.64.32.00/06.83.17.67.94

Cet espace est destiné aux jeunes, où il y a des jeux, babyfoot, consoles de jeux, postes informatiques, un coin détente,...

## Environnement

### UTILISATION DES DECHETTERIES

Deux déchetteries sont installées sur le territoire de la communauté de communes.

Ce service est gratuit pour 1m<sup>3</sup> par semaine pour les habitants du territoire, un justificatif de domicile peut-être demandé.

L'ouverture de la déchetterie est autorisée aux professionnels dont le siège social est installé sur le territoire de la communauté de communes. Elle est également autorisée aux artisans et commerçants extérieurs ayant un chantier sur place. Des justificatifs peuvent être demandés.

Une carte doit obligatoirement être présentée au gardien à chaque passage hebdomadaire. Cette carte est disponible gratuitement en Communauté de communes. Tout mètre cube supplémentaire sera facturé au prix de 11€ l'unité.

! Attention, dans tous les cas, les dépôts sont limités à 3m<sup>3</sup> par semaine.

Les déchets à déposer à la déchetterie :

- ▲ Cartons (autre que petits cartons) ;
- ▲ Lampes fluocompacts (dites basse consommation) ;
- ▲ Appareils électriques et électroniques ;
- ▲ Métaux ;
- ▲ Gravats ;
- ▲ Déchets dangereux ;
- ▲ Déchets verts
- ▲ Vêtements (dans les points relais)

## Service d'animations par les technologies de d'information (SATI)

Implanté, depuis février 2011, dans les locaux au centre social de Saulieu, le centre SATI est un espace public numérique d'initiation et de sensibilisation aux nouvelles technologies, ouvert à tous.

Pour tous renseignements : 03.80.64.31.96

## Etat civil

### Naissance



Le 17 janvier Lylou ASSIER FRAVALO

Le 14 mai Maxime DE OLIVEIRA

### Mariage



Le 31 mai Béatrice VERTICHEL et Daniel POMMEREAU

### Décès



Le 13 février Serge DE OLIVEIRA

Le 31 mars Lucie LOISIER

Le 7 avril Renée FROMENT

## Les affaires municipales

Les comptes-rendus des Conseils municipaux sont affichés dans leur intégralité à la mairie quelques jours après chaque réunion. Vous pouvez les consulter dans la partie « vie municipale » sur le site [rouvray21.fr](http://rouvray21.fr)

### Composition du conseil municipal

Depuis 4 avril 2014, le conseil municipal est composé comme suit :

M. Christian NAULT Maire	Mme Annie GARCET 1 <sup>ère</sup> adjointe	Mme Nadine LEROY 2 <sup>ème</sup> adjointe	M. Frédéric LEROY 3 <sup>ème</sup> adjoint	M. Daniel POMMEREAU 4 <sup>ème</sup> adjoint
Mme Catherine CHOQUET	Mme Violette COLLET	M. Michel DETLING	M. Jean JOULKVA	Mme Denise JOURDAIN
Mme Brigitte HUTTEAU	M. Philippe LAVAUT	M. Brice NABTI	Mme Delphine ROULOT	M. Denis VERVOITTE

## Séance du 6 décembre 2013

### PERISCOLAIRE

#### 1 - Délégation de Service Public (N° 2013/47)

Le maire fait le compte rendu de la commission qui s'est réunie le 3 décembre 2013. Seules les PEP 89 ont envoyé une offre pour la gestion du périscolaire de 2014 à 2016.

Les propositions sont les suivantes :

- ▲ Budget prévisionnel 2014 : 38 500 €
- ▲ Budget prévisionnel 2015 : 39 100 €
- ▲ Budget prévisionnel 2016 : 39 700 €

Ces propositions n'incluent pas le temps périscolaire prévu par la réforme des rythmes scolaires.

En raison du coût trop élevé des prestations, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition des PEP 89.

Le maire propose l'embauche d'un salarié qui coûtera moins cher (environ 14 000 € par an moins la participation des parents).

Concernant d'éventuelles absences de l'animateur, le maire propose que son remplacement soit assuré soit par Séverine DUPAYS, ATSEM, qui prendrait son service à 11 h 30 soit par un autre animateur BAFA actuellement sans emploi. Le maire précise que si la commune souhaite bénéficier des aides de la CAF, il faudra demander un agrément à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (établissement d'un projet pédagogique)

Après délibération et compte tenu du coût trop élevé des prestations proposées par les PEP 89 pour la gestion du service périscolaire et suite à la proposition du maire, le conseil municipal :

- ▲ décide la création d'un emploi d'animateur en contrat à durée déterminée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois, pour une durée hebdomadaire de travail de 17 h 30 (annualisation du temps de travail : en période scolaire, l'animateur effectuera 22 h hebdomadaires)
- ▲ fixe la rémunération à l'IM 420,
- ▲ autorise le maire à signer le contrat à durée déterminée et toute pièce s'y rapportant.

#### 2 - Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Le conseil municipal demande que la commune de ROUVRAY intègre le Contrat Enfance Jeunesse qui sera renouvelé en 2014 par la communauté de communes de SAULIEU.

### SICECO : MODIFICATION DES STATUTS

Le maire informe le conseil municipal que lors de sa séance du 30 octobre 2013, le comité syndical du SICECO a décidé d'adopter une modification des statuts qui concerne deux sujets :

- ▲ Le changement de périmètre des Commissions Locales d'Énergie (CLE) : l'article L 5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales fixe dorénavant le nombre des vice-présidents des organes délibérant des EPCI à 15 au maximum. Or, le nombre des CLE est actuellement de 16 et les présidents de CLE siègent tous comme vice-présidents au bureau, offrant ainsi une représentation équilibrée des territoires composant le SICECO.
  - ▲ Il est donc proposé de regrouper certaines des CLE actuelles pour parvenir au chiffre de 11.
  - ▲ Dans le même temps, les strates de population pour l'élection des délégués au comité seraient adaptées : suppression de la 1<sup>ère</sup> strate de 6 délégués, maintien d'une strate de 12

délégués pour un nombre d'habitants inférieur à 40 000 et d'une strate de 17 délégués pour un nombre d'habitants de 40 000 à 80 000.

- ▲ La possibilité pour le SICEO de demander des acomptes à ses adhérents : les services de la Direction Régionale des Finances Publiques ont informé le SICECO que le versement d'acomptes devait être prévu dans les statuts du syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ▲ approuve la modification des statuts telle qu'adoptée par l'assemblée générale du comité du SICECO en date du 30 octobre 2013,
- ▲ autorise le maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

#### DON DU SYNDICAT D'INITIATIVE

Le maire informe que les anciens membres du syndicat d'Initiative ont donné leur accord au projet d'aménagement du columbarium et ont décidé de faire don à la commune de la somme restant sur le livret A de l'association soit 4822,67 €.

Le conseil municipal accepte ce don et remercie les membres du syndicat d'Initiative.

#### QUESTIONS DIVERSES

- ⊕ Suite à la demande de Mme VALTAT, le conseil municipal décide de renouveler, pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2014, l'autorisation accordée à Mme VALTAT de travailler à temps partiel. (80 % d'un temps complet).
- ⊕ Aménagement du columbarium

Le maire présente les devis établis par :

- ▲ Entreprise PERRIN : 1122,90 € (non soumis à la TVA) (la fourniture et la pose de galets blancs et la pose de bordures ne sont pas chiffrées)
- ▲ Entreprise MATHE : 1185,80 € HT

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise MATHE.

Mme GARCET, en l'absence de Mmes LEROY et LEROUX, est chargée du suivi des travaux.

- ⊕ Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT GERMAIN DE MODEON.
- ⊕ Plan Ecophyto

Le plan Ecophyto mis en place par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche à la suite du Grenelle de l'environnement vise à réduire et améliorer l'usage des produits sanitaires. Le plan Ecophyto 2018 prévoit une réduction globale de 50 % de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2018.

L'arrêté du 7 février 2012, spécifique aux collectivités locales, exige l'obtention du certificat individuel à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques, dit « certiphyto territorial », par les agents avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Le CNFPT propose une formation de 2 jours à PRECY SOUS THIL coordonnées par la communauté de la Butte de Thil.

Coût total de la formation : 1200 €. (19 agents inscrits : le coût revient à 63,15 € par agent)

La CC de la Butte de Thil règlera la totalité et se fera rembourser par les collectivités.

Une convention entre la commune et la CC de la Butte de Thil doit être établie pour fixer les modalités

financières.

Dans le cadre de la formation « certiphyto », le conseil municipal autorise le maire à signer la convention établie entre la communauté de communes de la Butte de Thil et la commune de Rouvray pour régler les modalités financières de participation à la formation. (N° 2013/54)

- ⊕ Le maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré le propriétaire de l'immeuble cadastré AB 91 situé 32 rue général Leclerc pour un éventuel achat qui permettrait, après démolition, la création d'un parking. Il a demandé l'établissement de devis pour la démolition de l'immeuble, le ravalement des façades et la création d'un parking.

Une discussion s'engage.

Si la commune achetait ce bâtiment, le prix devra être très bas, le propriétaire a mésestimé le coût des travaux de rénovation et qu'il ne peut tirer profit de son acquisition sans avoir fait la moindre réparation.

Le maire demande au conseil municipal de réfléchir à ce projet.

- ⊕ Le maire informe :

- ▲ Qu'il a accepté le devis de l'entreprise RIBOULET pour la remise en état des plantations rue général Leclerc,
- ▲ Que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les services de l'Etat n'apporteront plus d'aide aux communes dans le cadre de l'ATESAT. Les communes devront soit faire appel à un bureau d'étude soit faire les études elles-mêmes.
- ▲ Que l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2013 a déterminé le nombre et le mode de répartition des conseillers communautaires au sein de la communauté de communes de SAULIEU : ROUVRAY aura 3 délégués. Le nouveau mode de répartition s'appliquera à compter du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014.
- ▲ Que le projet de révision de la carte cantonale pour la Côte d'Or a été transmis par le Conseil Général.

- ⊕ Le maire transmet la demande des pompiers concernant le nettoyage de la salle des fêtes. Le conseil municipal précise que les associations passent le balai et que l'agent communal lave la salle des fêtes. Le conseil municipal rappelle qu'une auto-laveuse a été achetée pour faciliter le travail de l'agent chargé du ménage.

- ⊕ Concernant les prises d'illumination, Mme LEROUX rappelle que le conseil municipal avait prévu l'illumination d'un mât sur deux. Elle s'étonne que dans le centre du village tous les lampadaires ont des décorations alors que le bas du village n'en a aucune.

M. BOILLIN confirme que des prises ont été installées sur les lampadaires dans le bas de la rue général Leclerc mais qu'il n'y avait pas assez de guirlandes pour décorer tout le village.

Une somme sera prévue au budget 2014 pour compléter les décorations.

## Séance du 14 janvier 2014

### PERISCOLAIRE : FIXATION DES TARIFS DE LA GARDERIE APRES L'ECOLE

Le maire rappelle que la commune assure, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le service périscolaire. Le maire précise au conseil municipal que les tarifs qui vont être mis en place sont basés sur le quotient familial et sont les mêmes que ceux qui avaient été établis par la CCMV.



Le maire propose la tarification suivante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

Quotient familial	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants
0<QF<650	1,69€	1,52€	1,44€
651<QF<800	1,89€	1,70€	1,61€
801<QF<950	2,09€	1,88€	1,78€
951<QF<1100	2,29€	2,06€	1,95€
1101<QF<1250	2,49€	2,24€	2,12€
1251<QF	2,69€	2,42€	2,29€

Le conseil municipal :

- ▲ accepte la mise en place de la tarification du périscolaire (garderie après l'école) avec application du quotient familial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- ▲ retient la tarification conformément au tableau ci-dessus,
- ▲ précise que le plein tarif sera appliqué aux familles qui n'ont pas fourni le quotient familial,
- ▲ autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### TRAVAUX DE VOIRIE 2014

Le conseil municipal :

- ⊕ décide la réalisation des travaux suivants :
  - ⊕ Rue de la croix Berthault (rechargement aux enrobés)
  - ⊕ Rue du champ de Foire (rechargement aux enrobés)
- ⊕ sollicite la participation financière du Conseil Général dans le cadre du FCDT,
- ⊕ certifie que les travaux ne commenceront pas avant l'attribution de la subvention,
- ⊕ autorise le maire à signer la consultation groupée faite par la communauté de communes de SAULIEU pour les travaux de voirie 2014.

Mme LEROUX rappelle que des camions de bois traversent ROUVRAY régulièrement. Le maire rappelle que la rue général Leclerc est une voie départementale et qu'il n'est pas possible d'interdire la circulation de certains véhicules sans l'accord du Conseil Général.

Le maire précise que ROUVRAY n'a pas de « routes du bois » qui peuvent bénéficier d'aides financières pour leur remise en état.

Le maire signale que l'entreprise AIRES interviendra pour l'entretien des chemins.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

- ▲ Approbation du nombre et du mode de détermination des délégués communautaires

Le conseil municipal approuve la détermination du nombre et du mode de répartition des délégués communautaires comme fixé par la communauté de communes de Saulieu :

- ⊕ 2 délégués par communes

- ⊕ 1 délégué supplémentaire par tranche de 500 habitants

Soit 7 délégués pour Saulieu, 3 pour La Roche-en-Brenil, 3 pour Rouvray et 2 pour chacun des 9 autres communes.

#### ▲ Désignation des délégués pour la période transitoire (janvier à mars 2014)

Le conseil municipal désigne M. NAULT, Mmes LEROUX et HUTTEAU comme délégués à la communauté de communes pendant la période transitoire de janvier à mars 2014.

#### PROPOSITION DE VENTE DE LA MAISON : 32 RUE GENERAL LECLERC

Le maire informe qu'il a rencontré le propriétaire de la maison qui ne veut pas baisser le prix de 15 000 €.

Le conseil municipal décide qu'un courrier de mise en demeure sera adressé à M. CANTALI, gérant de la SCI SOLEIL, propriétaire de la maison, le mettant en demeure de réaliser, dans un délai de 2 mois à réception de la lettre recommandée avec accusé de réception, les travaux de mise en sécurité du bâtiment 32 rue général Leclerc. (démolition de la cheminée, réfection de l'enduit qui se dégrade et fermeture des fenêtres dont les vitres sont cassées)

#### QUESTIONS DIVERSES

- ⊕ Le maire donne lecture de la lettre de M. Marc HIBON qui demande l'autorisation de se brancher aux réseaux existants au lotissement de la croix Berthault pour alimenter son terrain jouxtant le lotissement sur lequel il envisage la construction de 2 maisons.

Le conseil municipal donne son accord et précise que la remise en état du lotissement sera à la charge de M. HIBON.

- ⊕ Le maire donne lecture de la lettre de M. Sébastien LAMASSE qui concerne le ramassage des ordures ménagères depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le cabinet médical.

- Ramassage des ordures ménagères

Le maire rappelle que la compétence ramassage et traitement des déchets appartient à la communauté de communes de Saulieu qui fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et les modalités de ramassage.

Après les élections, les déléguées pourront demander la possibilité d'un ramassage toute les semaines pour les déchets recyclables.

Le maire confirme que l'accès aux déchetteries du territoire de la communauté de communes de Saulieu est possible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

- Cabinet médical

Le maire rappelle que le cabinet médical, qui abrite actuellement un médecin et deux infirmières, a été réalisé dans le souci de maintenir un service médical à Rouvray. Comme de nombreux projets décidés par le conseil municipal, qui ont notamment permis l'installation ou le maintien de professionnels sur le territoire de la commune, le cabinet médical a été financé en grande partie par les impôts communaux.

Le maire confirme qu'il a informé le Dc PATARD de la demande du Dc NGUYEN d'exercer à mi-temps à Rouvray : Mme PATARD a expliqué qu'elle gérait la situation et quelle se donnait un an pour voir s'il était nécessaire de rechercher elle-même un associé. Le maire précise qu'il a souhaité faire confiance au Dc PATARD et ne pas lui créer de difficultés.

- ⊕ Le maire informe que la vente des sapins a rapporté 210 € au profit de la coopérative scolaire.
- ⊕ Mme LEROUX transmet un courrier de Mme Virginie POISSON qui se plaint du stationnement de véhicules devant son garage 17 place de l'Eglise. Le maire informe qu'il a reçu ce courrier et qu'il va s'occuper de ce problème. (un courrier a été adressé à Mme POISSON)

⊕ M. BOILLIN :

- Demande qu'un bloc de pierre soit posé sur une des pelouses de la place Lorain afin d'empêcher le stationnement. (cela sera vu)
- Demande que le chemin de Villeneuve soit réparé. (sera vu avec AIRES)
- Rappelle le mauvais état de la toiture de la salle des fêtes. Mme LEROY signale que la toiture ne peut être réparée car elle est en trop mauvais état et devra être refaite en totalité.
- Demande que le terrain de football soit à nouveau remis en état. Le maire rappelle qu'il a rencontré Jean-Marc BOILLIN qui lui a dit que le terrain était en bon état. Comme prévu, un devis pour la création d'un terrain stabilisé pour l'entraînement sera demandé.

⊕ Mme LEROY transmet la demande de M. et Mme BRIGAUD qui demandent s'il est envisageable de marquer au sol des emplacements de stationnement rue général Leclerc en face de leur commerce. Le maire rappelle, que au vu de la réglementation, il n'est pas possible de créer des stationnements de chaque côté de la rue car celle-ci n'est pas assez large.

## Séance du 11 février 2014

### PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Le maire informe que 52 élèves fréquentent l'école :

- ▲ 20 en cycle 1 (maternelle) → 1 476,97€ par élève
- ▲ 17 en cycle 2 (CP. CE1) → 608,43€ par élève
- ▲ 15 en cycle 3 (CE2. CM1. CM2) → 615,43 par élève

Le conseil municipal fixe la participation des communes comme suit :

- ▲ commune de Sincey lès Rouvray :  
6 enfants (4 en cycle 1, 1 en cycle 2 et 1 en cycle 3) : 7131,74 €
- ▲ commune de Saint Andeux :  
5 enfants (1 en cycle 1, 2 enfants en cycle 2 et 2 en cycle 3) : 3924,69 €
- ▲ commune de Montberthault :  
1 enfant en cycle 1 : 1476,97 €

### SUBVENTIONS COMMUNALES 2014

Après délibération, le conseil municipal fixe pour un montant de 1 830€ des subventions 2014, aux associations suivantes : AJR, Amicale des Pompiers, Anciens Combattants, Centre Leclerc, CFA-BTP Dijon, CIFA Jean Lameloise, CIFA Auxerre, Comité des Fêtes, Coopérative scolaire de Rouvray, Gymnastique Volontaire, Les Amis des Bêtes, Les Ecoliers d'Abord, La Prévention Routière (21), ADAPEI 21, Centre de Secours de Saulieu (pour l'organisation du cross départemental des jeunes sapeurs pompiers).

### QUESTIONS DIVERSES

- ⊕ Mme GARCET signale des odeurs d'égout rue du Colombier. La Lyonnaise des Eaux en sera informée.
- ⊕ M. LEROY :
  - demande quand les sapins seront livrés. (en principe dans le courant mars)
  - signale que les chemins sont en mauvais état. Le maire lui propose de l'accompagner lors du tour des chemins avec l'entreprise AIRES.
- ⊕ Mme LEROUX informe qu'elle a réalisé les plantations au columbarium avec Daniel POMMEREAU

et Frédéric ROBE. Elle rappelle que l'entreprise MATHE a mis du gravier blanc et non des galets blancs. Ceux-ci seront achetés chez RENAUD-SERHANE et posés par les agents.

⊕ Le maire donne lecture :

- du message de M. Maurice LOISIER qui demande à être déchargé de sa fonction de référent du patrimoine. Le maire lui demande de patienter jusqu'aux élections.
- de la lettre de Mme GAUDOIN qui demande au conseil municipal de mettre en place pour la taxe d'habitation l'abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides et des personnes de condition modeste. Le maire se renseignera sur les modalités de mise en place de ces abattements.

## Séance du 18 mars 2014

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté, après lecture, avec les observations suivantes :

Concernant la subvention allouée au Centre de Secours de Saulieu, Mme ROULOT précise que le cross des Jeunes Sapeurs-Pompiers est financé en grande partie par l'Union Départementale des Pompiers et que la subvention bénéficie à l'Amicale des Pompiers de Saulieu et non aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de Rouvray qui y participaient.

Le maire précise que le conseil municipal pensait que cette subvention bénéficierait aux JSP de Rouvray.

### COMPTES DE GESTION 2013 (COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT)

Le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par Mme Chantal LAURENT, trésorier, et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif.

Le conseil municipal adopte le compte de gestion 2013 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil municipal fixe les taux comme suit :

- ▲ taxe d'habitation : 14,71 %
- ▲ taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,13 %
- ▲ taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12,61 %
- ▲ CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 17,59 %

### BUDGETS 2014

#### ▲ Commune

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2014 qui s'équilibre, en investissement, à la somme de 169 705,85€ et qui présente, en fonctionnement, un suréquilibre de 60 145,66 €.

#### ▲ Assainissement

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2014 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 125 988,44 €.

#### ▲ Lotissement

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2014 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 308 778,62 €.

### QUESTIONS DIVERSES

- ⊕ Mme GARCET informe que le lac de Pont sera vidé dans les prochains mois pour réaliser des travaux importants. Des travaux seront réalisés à l'ancienne carrière de La Roche en Brenil pour alimenter la population en eau potable jusqu'à la fin des travaux au lac de Pont.
- ⊕ Mme HUTTEAU signale le mauvais état de la rue du Château (nombreux trous) et le dépôt de déchets par les riverains.
- ⊕ Mme CHOQUET demande que le dépôt situé en bas de la ruelle des Biques soit fermé.

Le maire informe que les agents ont retiré tous les déchets. Un panneau « Dépôt de déchets interdit » sera installé. Une clôture sera posée par les agents.

⊕ M. BOILLIN :

- Demande un panneau indiquant le parking du groupe scolaire
- Informe que le grillage du terrain de tennis est en mauvais état
- Demande si le manège pour enfants sera présent à la Foire aux Vins. M. André MARTIN a informé qu'il sera présent.

⊕ Le maire :

Informe que les pierres appartenant à Mme COUPAT qui ont été retirées pendant les travaux rue Moisson seront remises en place.

## Séance du 4 avril 2014

### ELECTION DU MAIRE

Mme JOURDAIN Denise, la plus âgée des membres du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée par l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, le plus âgé est déclaré être élu.

Le conseil municipal a désigné 2 assesseurs : Mme COLLET. M. LEROY.

Chaque conseiller municipal a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

⊕ 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Ont obtenu : M. Christian NAULT : 12 voix.

M. NAULT a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

### FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.

Après délibération, et par 13 voix pour (Ms NAULT. DETTLING. JOULKVA. LAVAUT. NABTI. POMMEREAU.

VERVOITTE. Mmes CHOQUET. COLLET. GARCET. HUTTEAU. JOURDAIN. LEROY)), 1 voix contre (Mme ROULOT) et une abstention (M. LEROY), le conseil municipal fixe à 4 le nombre d'adjoints.

#### ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. NAULT, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

##### ▲ Election du premier adjoint

⊕ 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Ont obtenu

- Mme Annie GARCET : 12 voix
- Mme Brigitte HUTTEAU : 3 voix

Mme GARCET a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

##### ▲ Election du deuxième adjoint

⊕ 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Ont obtenu :

- Mme Brigitte HUTTEAU : 3 voix
- Mme Nadine LEROY : 12 voix

Mme LEROY a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

##### ▲ Election du troisième adjoint

⊕ 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Ont obtenu :

- M. Michel DETTLING : 1 voix
- Mme Brigitte HUTTEAU : 3 voix
- M. Frédéric LEROY : 9 voix
- M. Daniel POMMEREAU : 2 voix

M. LEROY a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

##### ▲ Election du quatrième adjoint

⊕ 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Ont obtenu :

- M. Michel DETTLING : 4 voix
- Mme Brigitte HUTTEAU : 5 voix
- M. Daniel POMMEREAU : 6 voix

⊕ 2<sup>ème</sup> tour de scrutin

Ont obtenu :

- M. Michel DETTLING : 4 voix
- Mme Brigitte HUTTEAU : 5 voix
- M. Daniel POMMEREAU : 6 voix

⊕ 3<sup>ème</sup> tour de scrutin

Ont obtenu :

- M. Michel DETTLING : 2 voix

- Mme Brigitte HUTTEAU : 5 voix
- M. Daniel POMMEREAU : 8 voix

M. POMMEREAU a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

## Séance du 17 avril 2014

### INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le conseil municipal fixe le taux des indemnités de fonction comme suit :

- Maire : 31% de l'IM 821
- Adjoint : 8,25 % de l'IM 821

### DESIGNATIONS DES DELEGUES AUX DIFFERENTS ORGANISMES

#### 1. Parc du Morvan

Le conseil municipal désigne :

- Délégué titulaire : Catherine CHOQUET
- Délégué suppléant : Denis VERVOITTE

#### 2. SICECO(Commission Locale d'Energie)

Le conseil municipal désigne :

- Délégué titulaire : Christian NAULT
- Délégué suppléant : Jean JOULKVA

#### 3. SIAEPA

Le conseil municipal désigne :

- Délégués titulaires : Christian NAULT. Catherine CHOQUET.
- Délégués suppléants : Annie GARCET. Frédéric LEROY.

#### 4. GIP- e-bourgogne

Le conseil municipal désigne :

- Délégué titulaire : Delphine ROULOT
- Délégué suppléant : Philippe LAVAUT

#### 5. Correspondant Défense

Le conseil municipal désigne Delphine ROULOT.

#### 6. Représentant à la résidence Saint Didier

Le conseil municipal désigne Denise JOURDAIN.

### COMMISSIONS

Le maire rappelle qu'il est président de toutes les commissions.

#### 1. Commission Communale des Impôts Directs

Le conseil municipal propose les personnes suivantes :

- ▲ Commissaires titulaires :
  - Inscrits au rôle de la taxe d'habitation :  
Jean JOULKVA. Elisabeth GEENEN.
  - Inscrits au rôle de la taxe foncière sur les propriétés bâties :  
Rachel BERTHAUX. Annick BAKRY.

- Inscrits au rôle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties :  
Stéphane LESAGE. Daniel BRIZARD.
- Inscrits au rôle de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :  
Alain POISSON. Stéphane GARCET.
- Propriétaires de bois :  
François LESAGE. Gilbert LEROY.
- Non domiciliés dans la commune et inscrits à l'un des rôles de taxes foncières ou de la CFE :  
Florent ARFEUX. Jean-Pierre COQUIBUS.
- ▲ Commissaires suppléants :
  - Inscrits au rôle de la taxe d'habitation :  
Denis VERVOITTE. Jacques DUCOULOMBIER.
  - Inscrits au rôle de la taxe foncière sur les propriétés bâties :  
Anastasia BECQUEY. Stéphane BONNEFOY.
  - Inscrits au rôle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties :  
Laurent CHOQUET. Michel DIGY.
  - Inscrits au rôle de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :  
Christophe RUCK. Fabienne LEROY.
  - Propriétaires de bois :  
Marcel GERMAIN. Raymond LEROY.
  - Non domiciliés dans la commune et inscrits à l'un des rôles de taxes foncières ou de la CFE :  
Etienne PREVOT. Philippe ABRAHAMSE.

## 2. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le conseil municipal fixe à 10 le nombre de membres du CCAS.

Le conseil municipal désigne Annie GARCET, Nadine LEROY, Catherine CHOQUET, Denise JOURDAIN et Violette COLLET pour siéger au CCAS.

## 3. Commission d'Appel d'Offres

Le conseil municipal désigne :

- Délégués titulaires : Nadine LEROY. Michel DETTLING. Daniel POMMEREAU.
- Délégués suppléants : Frédéric LEROY. Denis VERVOITTE. Philippe LAVAUT.

### COMMISSIONS DE TRAVAIL

#### ▲ Finances

Vice-président : Brice NABTI.

Membres : Jean JOULKVA. Michel DETTLING. Denis VERVOITTE.

#### ▲ Travaux

Vice-présidente : Nadine LEROY.

Membres : Jean JOULKVA. Daniel POMMEREAU. Philippe LAVAUT. Annie GARCET.

#### ▲ Voirie

Vice-président : Frédéric LEROY.

Membres : Michel DETTLING. Philippe LAVAUT. Denis VERVOITTE.

#### ▲ Fêtes/Sports/Développement

Vice-président : Daniel POMMEREAU.



Membres : Delphine ROULOT. Violette COLLET. Denis VERVOITTE.

▲ Services scolaires et périscolaires

Vice-présidente : Delphine ROULOT.

Membres : Brice NABTI. Frédéric LEROY. Violette COLLET. Annie GARCET.

#### QUESTIONS DIVERSES

- ⊕ Le maire informe le conseil municipal de la demande de subvention du foyer socio-éducatif du collège François Pompon de Saulieu pour développer ses activités. (10 élèves sont scolarisés au collège).

Le conseil municipal attribue une subvention de 150 €. Le conseil municipal précise que cette somme sera inscrite au budget supplémentaire 2014.

- ⊕ M. BOILLIN rend les clés de la salle des fêtes et des dépendances de la salle Arbillot. Le conseil municipal décide que, pour le moment, les associations et les particuliers retireront les clés à la mairie.
- ⊕ Mme GARCET :
  - Informe qu'elle a rencontré Jean-Marc BOILLIN qui demande où en est le projet de terrain stabilisé. Le maire informe que des devis seront demandés.
  - Signale que de nombreux déchets ont été déposés ruelle des Biques. Les agents les retireront.
- ⊕ M. NABTI demande ce qui se passe à l'usine. Le maire précise que la moitié de l'effectif actuel devrait être licencié et que des négociations sont prévues dans les prochains jours.
- ⊕ M. LAVAUT :
  - Informe que les ouvriers en grève ont apprécié la visite du maire.
  - Signale que la pompe du cimetière ne fonctionne pas. (Les agents s'en occuperont)
- ⊕ M. DETTLING rappelle qu'il est chargé de s'occuper des agents et qu'il lui appartient de les informer des travaux à réaliser.
- ⊕ M. VERVOITTE informe que l'AJR demande l'arrosage du terrain de football pendant l'été. Le maire signale que si on utilise l'eau des bornes à incendie, le SIAEPA facturera l'eau consommée. Il est toujours possible d'utiliser la tonne de la commune pour arroser. Cela sera à voir.
- ⊕ Mme LEROY informe que Mme Françoise BECQUEY demande que les agenouilloirs de l'église soient retirés car ils sont gênants et en mauvais état. Cela sera vu sur place avec les membres de la paroisse.

## Séance 15 mai 2014

#### DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal délègue au maire, pendant la durée du mandat, les compétences suivantes :

- procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les

crédits sont inscrits au budget,

- passer les contrats d'assurances ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre,
- créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal,
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux dans la limite fixée par le conseil municipal,
- donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal,
- exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du Code de l'Urbanisme,
- exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et L 240-3 du Code de l'Urbanisme,
- prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune,
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

#### CARRIERE DE SAINTE-MAGNANCE : ENQUETE PUBLIQUE QUE LES DEMANDES D'EXPLOITER UNE CARRIERE A SAINTE-MAGNANCE ET A ROUVRAY ET DE DEFRICHER A SAINTE-MAGNANCE

Le maire explique le projet d'extension et précise que, sur le territoire de Rouvray, sont seulement stockés des stériles.

Le conseil municipal émet un avis favorable aux demandes d'exploiter une carrière sur le territoire des communes de Sainte Magnance et de Rouvray et de défricher 11 ha 83 ca sur le territoire de la commune de Sainte Magnance.

Mme ROULOT demande si Rouvray bénéficie de retombées financières du fait que la carrière exploite sur la commune. Le maire verra avec le directeur.

M. LEROY demande s'il serait possible d'avoir des matériaux gratuits pour mettre sur les chemins. Le maire informe que, en général, ce genre de chose se fait uniquement pour la commune d'exploitation.

#### PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MONTBERTHAULT AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE ROUVRAY

Le maire donne lecture de la lettre du maire de Montberthault qui informe que le conseil municipal de

Montberthault ne veut pas payer la somme demandée (1476,97 € pour un enfant en maternelle) et a décidé de régler la somme de 410 € qui correspond à ce que demande la commune de Toutry pour les enfants scolarisés dans son école. (pour information : les enfants de Montberthault sont rattachés à l'école de Toutry)

Le maire rappelle que les dépenses de fonctionnement de l'école de Rouvray sont calculées en fonction des dépenses réelles (notamment les salaires et charges de l'ATSEM et de l'agent d'entretien) alors que de nombreuses communes fixent une somme forfaitaire qui ne représente pas les frais engagés par la commune pour le fonctionnement de l'école.

Le maire rappelle également qu'il a accepté d'inscrire des enfants domiciliés dans d'autres communes afin d'augmenter le nombre d'enfants fréquentant l'école de Rouvray.

Délibération annule et remplace la délibération n° 2014/6 pour ce qui concerne la commune de Montberthault.

Le conseil municipal fixe à 410 € la participation de l'école de Montberthault aux dépenses de fonctionnement de l'école de Rouvray.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### ⊕ Réforme des rythmes scolaires

Le maire donne lecture du courrier de M. le Président du Conseil Général qui précise certains points concernant les transports scolaires.

Mme ROULOT fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue à l'initiative du maire de Talant.

Elle explique les grandes lignes de la réforme et signale que les délais sont très courts pour la mise en place de cette réforme.

Lorsque le projet sera plus avancé, le conseil municipal se réunira pour décider ce qui sera fait à la rentrée de septembre.

##### ⊕ Travaux bâtiments

###### – Isolation phonique du cabinet médical

Le maire informe que l'entreprise contactée est spécialisée dans l'acoustique de l'environnement et qu'il est inutile de la faire déplacer.

Le conseil municipal charge Mme LEROY de demander un devis à l'entreprise LEQUESNES pour améliorer l'isolation phonique du plafond et des murs.

###### – Accès handicapés de la mairie

Le maire rappelle que l'accessibilité des bâtiments publics doit être réalisée, en principe, au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Concernant la mairie, le maire propose de réaliser l'accès handicapés par la cour de la mairie en aménageant la cour et en démolissant les anciens sanitaires.

Une discussion s'engage à ce sujet.

Le conseil municipal charge le maire de demander des devis pour l'aménagement de l'accès handicapés de la mairie, de l'église et de la salle des fêtes. (pour ces 2 bâtiments, des rampes amovibles existent actuellement)

##### ⊕ Défense Incendie

Le SDIS informe que les citernes enterrées sont vides et qu'il faut y remédier pour assurer la défense incendie au Foulon et à La Croisée.

Une discussion s'engage à ce sujet.

Le Maire est chargé de prendre rendez-vous avec le SIAEPA pour faire une estimation du coût de remise en état des citernes existantes, de vérifier si la diamètre de la canalisation au Foulon permettrait l'installation d'un poteau à incendie, de simplifier, à La Croisée, l'accès à la prise d'eau qui se fait directement sur la canalisation.

⊕ Autorisations de buvette lors des manifestations

Suite à la polémique engendrée au Comité des Fêtes de Rouvray par l'autorisation d'ouverture d'une buvette accordée à l'AJR pour la foire aux vins, le maire demande au conseil municipal sa position par rapport à cette question.

Le conseil municipal décide que, lors d'une manifestation organisée par une association, seul l'organisateur de la manifestation pourra bénéficier d'une autorisation d'ouverture de buvette.

⊕ Le maire fait le compte rendu de la réunion de la commission voirie de la communauté de communes. Les travaux de voirie seront réalisés par l'entreprise ROSA pour un montant de 22 677,58 € HT.

⊕ Mme GARCET :

- Fait le compte rendu de la commission Enfance-Jeunesse de la communauté de communes de Saulieu.
- Fait part de la demande d'un voisin de la maison 32 rue général Leclerc au sujet des travaux à réaliser par le propriétaire. Le maire informe que les travaux demandés par le conseil municipal ont été réalisés.
- Demande que le sens interdit passage de la croix Berthault soit plus visible. Le maire et M. DETTLING se rendront sur place pour étudier la meilleure solution.

⊕ Mme COLLET :

- Fait part des demandes de M. Jean-Pierre BOILLIN :
  - Couper les ronces autour des cages de but (Vu avec M. DETTLING)
  - Demande un ralentisseur allée Lorain. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande car il estime que les riverains seront très gênés par cette modification de la chaussée.
- Signale que de nombreuses personnes pensent que le parking Bolatre est privé car elles ne voient pas de panneau. Le maire s'en occupe.

⊕ M. DETTLING veut mettre en place une permanence à la mairie pour rencontrer les agents. (le vendredi de 11 h 30 à 12 h à la mairie)

⊕ Mme ROULOT :

- Fait le compte-rendu de la commission Ecole/Périscolaire.
- Informe que, lors de l'absence de Mme CALBA en début d'année, il n'y avait pas de remplaçant. Elle demande si un courrier pourrait être adressé à l'Inspection Académique pour protester.
- Rappelle que Mme DUFOUR intervient chaque soir à l'école comme bénévole et souhaite qu'elle en soit remerciée. Le maire s'en occupera.
- Concernant les rythmes scolaire, informe que Jeunesse et Sports finance l'achat de matériel. Un dossier de demande devra être fait.
- Propose d'organiser un vide-école pour financer les projets de l'école.
- Informe qu'une rencontre avec les jeunes de 12 à 18 ans sera organisée.

⊕ M. JOULKVA va faire la tournée des lampes d'éclairage public.

## Séance du 12 juin 2014

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté, après lecture, avec les observations suivantes :

Le maire :

- Isolation phonique du cabinet médical : il a rencontré, avec Mme LEROY, l'entreprise LEQUESNE : le problème vient de la porte. Une porte phonique a été commandée.
- Accessibilité mairie : suite à la réunion avec la commission voirie, un devis a été demandé à l'entreprise AIRES pour l'aménagement de la cour de la mairie
- Garage près de la mairie : un devis a été demandé à l'entreprise AIRES pour la réfection d'un linteau.
- Point à temps dans les chemins : l'entreprise AIRES interviendra en fonction des prévisions budgétaires.
- Défense incendie : Aurélien PICARD (SIAEPA) va établir un projet d'amélioration de la défense incendie à La Croisée et route de St Andeux. Pour le Foulon, le maire propose la création d'une fosse sur les terrains communaux près de la rivière.
- Charge M. POMMEREAU d'organiser la cérémonie des vœux.

### DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE (BUDGET ASSAINISSEMENT)

Le maire explique que l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui verse la prime pour épuration, a procédé aux calculs définitifs de la prime de 2008 à 2012. Il s'avère que la commune a reçu des acomptes d'un montant de 8960 € alors qu'elle aurait dû percevoir la somme de 4214,41 €. La commune doit rembourser la somme de 4745,60 €.

Le conseil municipal transfère la somme de 4800 € de l'article 658 à l'article 673.

### DELEGUE SIAEPA

La préfecture signale qu'il ne fallait pas désigner de délégués suppléants. (conformément aux statuts du SIAEPA)

Délibération annule et remplace la délibération n° 2014/25 du 17 avril 2014.

Le conseil municipal désigne M. Christian NAULT et Mme Catherine CHOQUET comme délégués au SIAEPA.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES

- ▲ Avenant à la convention portant constitution d'un groupement de commande en vue de la passation des marchés voirie

Vu la convention portant constitution d'un groupement de commande en vue de la passation de marchés de voirie pour la période 2013-2015,

Considérant, à partir de 2014, le non renouvellement de la convention ATESAT (assistance technique fournie par les services de l'Etat) grâce à laquelle la Direction Départementale des Territoires assurait auparavant une mission de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie pour le compte de la communauté de communes de Saulieu,

Considérant le souhait des élus communautaires que la passation du marché reste de la responsabilité de la communauté de communes mais que le suivi de l'exécution, le paiement des factures et la récupération des subventions soient à la charge de chaque collectivité pour ses propres travaux,

Considérant la nécessité de réaliser un avenant validant ce nouveau fonctionnement,

Le conseil municipal :

- Autorise la maire à signer un avenant à la convention portant constitution d'un groupement de commande en vue de la passation de marchés de voirie comprenant les mentions suivantes :
  - L'article 1 est modifié comme suit : il est créé un groupement de commande entre les collectivités ci-dessus énumérées, Rouvray, Sincey lès Rouvray et l'EPCI ci-dessus.
  - Article 3 : « et de les exécuter au nom de l'ensemble du groupement » est supprimé et remplacé par « la communauté de communes de Saulieu n'assura ni le contrôle de l'exécution des marchés ni les règlements pour l'ensemble des membres du groupement qui restent de la responsabilité des communes (sauf pour la voirie communautaire) »
  - L'article 4 est supprimé dans sa totalité.

#### ▲ Transfert de la compétence tourisme

Vu le Code du Tourisme,

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les transferts de compétences,

Vu l'article L 5211-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'institution d'une taxe de séjour,

Vu la délibération n° 28-2014 du 28 mai 2014 de la communauté de communes de Saulieu,

Considérant l'existence d'un office de tourisme associatif à Saulieu,

Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal, à l'unanimité :

- S'oppose au transfert de la compétence tourisme à la communauté de communes de Saulieu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- S'oppose, dans ce domaine, au fait de transférer les missions suivantes à la communauté de communes :
  - Valorisation touristique du territoire,
  - Instauration d'une taxe de séjour communautaire,
  - Création et gestion d'un office de tourisme communautaire qui assurera les missions suivantes
    - Accueil et information,
    - Promotion touristique du territoire,
    - Commercialisation de produits touristiques,
    - Animation et accompagnement des opérateurs touristiques publics et privés exerçant sur le territoire communautaire,
  - Conduite de missions d'accompagnements techniques concourant au développement sur le territoire communautaire d'actions et de projets touristiques publics ou privés,
  - Soutien financier aux manifestations sportives, touristiques et culturelles ayant une dimension communautaire : se déroulant dans plusieurs communes membres ou s'inscrivant dans la stratégie de développement touristique définie par la communauté de communes (Offroad Granitic Morvan, manifestations et action autour de la RN 6 historique, manifestations impliquant le parcours de cross équestre)

#### RYTHMES SCOLAIRES

Le maire informe que les transports scolaires seront assurés. Il précise que le transport scolaire de midi peut être supprimé si la commune en fait la demande.

Compte tenu qu'un seul enfant utilise le transport scolaire à midi, le conseil municipal décide de demander

au Conseil Général de supprimer le ramassage scolaire de la pause méridienne les lundi, mardi, jeudi et vendredi. (N° 2014/42)

Mme ROULOT fait le point sur l'avancement du projet. (animations, personnel) Elle précise qu'il faudra demander un agrément à Jeunesse et Sports qui permettra le financement d'une partie des dépenses.

Le maire demande qu'un chiffrage soit réalisé.

M. NABTI précise que, pour débiter, il faudrait prévoir 30 € par enfant soit 1500 €. Cette somme sera prévue au budget supplémentaire.

Concernant la participation financière des parents et compte tenu de la difficulté actuelle d'estimer les coûts réels, le conseil municipal décide la gratuité des activités de septembre à décembre 2014.

#### QUESTIONS DIVERSES

- ⊕ Concernant le terrain de tennis, il est décidé de le laisser ouvert.
- ⊕ Le maire :
  - Informe de la création, par des personnes privées, de 2 zones pavillonnaires : l'une près du lotissement de la croix Berthault, l'autre à la sortie nord de Rouvray. Concernant cette dernière, le maire précise qu'il a donné son accord de principe pour l'aménagement, par la commune, du chemin rural de la voie romaine qui servira de sortie. (sous réserve que le projet arrive à son terme)
  - Concernant les plots installés rue général Leclerc (près du café du Soleil), le maire propose, à titre expérimental, d'en retirer un pour permettre d'accéder plus facilement à la cour de l'immeuble avec un véhicule.
- ⊕ Mme GARCET :
  - Fait part des demande de Jean-Marc BOILLIN qui :
    - Souhaite rencontrer les présidents de l'Amicale des Pompiers et du Comité des Fêtes suite aux problèmes rencontrés lors de la foire aux vins. Le conseil municipal signale que cela ne concerne pas la commune.
    - Demande s'il peut remblayer le fossé vers le terrain de football. Le conseil municipal répond par la négative : la commune s'en occupera.
  - Informe du mauvais état du terrain de tennis. (voir s'il est possible de boucher les fissures avec de la résine)
  - Demande si le poteau à côté du vestiaire a une utilité. Mme ROULOT précise qu'il sert pour grimper à la corde.
- ⊕ Mme COLLET :
  - Rappelle la demande de Jean-Pierre BOILLIN qui souhaite la création d'un ralentisseur devant chez lui. Le conseil municipal confirme qu'il n'y aura pas de ralentisseur à cet endroit. Mme ROULOT informe que, à la rentrée de septembre, l'entrée et la sortie des enfants de l'école se fera côté parking groupe scolaire, ce qui obligera les parents à se garer sur ce parking.
- ⊕ M. VERVOITTE demande que les panneaux de signalisation soient nettoyés. (cela sera fait)
- ⊕ M. LEROY :
  - Informe que les travaux d'étanchéité au groupe scolaire sont terminés.
  - Signale qu'il faut arroser les plants de sapins. Cela sera vu.
- ⊕ M. POMMEREAU remercie le maire de ses félicitations pour l'organisation des cérémonies et rappelle qu'il s'agit d'un travail de tous les membres de la commission.

✦ Mme LEROY pense qu'il serait souhaitable que la population de Rouvray puisse en bénéficier de la formation à l'utilisation du défibrillateur, cela est à voir.

## Renseignements utiles

### Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

- lundi de 15 h à 18 h
- jeudi de 9 h à 12 h
- vendredi de 9 h à 12 h 30

### Les services médicaux

Cabinet médical : 03-80-64-74-70

Infirmières : 03-80-64-70-60

Pharmacie : 03-80-64-71-96

Dentiste : 03-80-64-75-46

Orthophoniste : 03-80-64-88-29

### Les hôpitaux

Avallon : 03-86-34-66-00

Saulieu : 03-80-90-55-05

Semur-en-Auxois : 03-80-89-64-64

### Autres numéros :

Mairie : 03-80-64-72-42

Coupure d'eau : 08-10-37-33-73

Panne d'électricité : 08-10-33-30-21

Agence H.L.M.: 03-80-97-05-69

Maison de retraite : 03-80-64-77-69

Agence postale communale : 03-80-64-70-22

Notaire : 03-80-64-70-09

Paroisse : 03-80-64-07-03

### Fermetures estivales

Agence postale communale du 22 juillet au 9 août 2014

Bibliothèque du 22 au 31 juillet 2014